

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2015/2121(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration	
Sujet 7.10.08 Politique d'immigration 8.70.55 Budget 2015	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	 GARDIAZABAL RUBIAL Eider Rapporteur(e) fictif/fictive  MUREŞAN Siegfried  KÖLMEL Bernd  TORVALDS Nils  TARAND Indrek  ZANNI Marco	21/05/2015
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		04/06/2015
		 NIEDERMÜLLER Péter	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 3399	Date 19/06/2015
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés			

13/05/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0241	Résumé
19/06/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	09768/2015	Résumé
19/06/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
23/06/2015	Vote en commission		
25/06/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0212/2015	Résumé
06/07/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/07/2015	Résultat du vote au parlement		
07/07/2015	Décision du Parlement	T8-0248/2015	Résumé
07/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		
07/10/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2121(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/03538

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission		COM(2015)0241	13/05/2015	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE557.262	21/05/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE560.737	15/06/2015	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE557.412	18/06/2015	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget		09768/2015	19/06/2015	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0212/2015	25/06/2015	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0248/2015	07/07/2015	EP	Résumé

Acte final

Budget 2015/1769
[JO L 261 07.10.2015, p. 0080](#) Résumé

Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n° 5 au budget général de l'UE destiné à faire face aux pressions migratoires que subissent certains États membres de l'UE.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 pour l'exercice 2015 porte sur un renforcement des ressources de l'Union en

faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des drames survenus dans le sud de la Méditerranée, en particulier via l'affectation de crédits supplémentaires à l'agence FRONTEX, au Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI).

Compte tenu des possibilités de redéploiement, notamment à partir du programme Galileo en ce qui concerne les paiements, l'augmentation nette totale des crédits demandés à cet effet s'élève à 75,8 millions EUR en crédits d'engagement et à 0 EUR en crédits de paiement.

Mesures financées : à la suite des événements tragiques survenus en Méditerranée, dont on estime qu'ils ont coûté la vie à 700 personnes, le Conseil comme le Parlement ont convenu que l'Union européenne devait prendre des mesures.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit:

- augmentation de la contribution de l'Union à FRONTEX d'un montant supplémentaire de 26,8 millions EUR tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement. L'objectif est de multiplier par trois le financement en faveur des opérations conjointes Triton et Poséidon au cours des 7 derniers mois de 2015 (intensification de la surveillance aérienne et maritime dans une zone géographique élargie afin de correspondre à la couverture de l'opération «Mare Nostrum» italienne en vue d'améliorer les possibilités de recherche et de sauvetage);
- aide aux États membres qui se trouvent en première ligne à accueillir un plus grand nombre de migrants via le renforcement du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) respectivement de 57 millions EUR en crédits d'engagement et de 45,6 millions EUR en crédits de paiements pour l'AMIF et de 5 millions EUR en crédits d'engagement et de 4 millions EUR en crédits de paiement pour le FSI;
- hausses des montants pour FRONTEX de l'ordre de 528.000 EUR, Europol de 99.000 EUR et du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) de 132.000 EUR.

Financement proposé : globalement, le renforcement en crédits d'engagement destinés à financer les mesures décrites s'élève au total à 89 millions EUR. S'agissant des crédits de paiement, un montant de 76,6 millions EUR est nécessaire pour couvrir le préfinancement (à hauteur de 80%) des actions supplémentaires relevant de l'AMIF et du FSI et pour permettre à FRONTEX de poursuivre le cofinancement de Triton.

La Commission a examiné les possibilités de redéploiement de crédits au sein du budget 2015, tant pour les engagements que pour les paiements. C'est pourquoi, elle propose un complément de 75,8 millions EUR en crédits d'engagement et de 69,7 millions EUR en crédits de paiement, afin de procurer les crédits supplémentaires à autoriser dans le budget 2015 pour financer ces mesures en matière de migration. Parmi les possibilités de redéploiement, des montants ont été dégagés du programme Galileo pour un montant de 69,7 millions EUR en crédits de paiement pour combler les besoins supplémentaires en matière de migration.

Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration

Le 13 mai 2015, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général pour 2015.

L'objectif de cette proposition était de renforcer les ressources dont dispose l'Union pour gérer les flux migratoires et les flux de réfugiés, à la suite des développements intervenus récemment dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment par l'octroi de crédits supplémentaires à l'agence FRONTEX, au Fonds "Asile, migration et intégration" et au Fonds pour la sécurité intérieure.

Un montant de 75,8 millions EUR en crédits d'engagement et de 69,6 millions EUR en crédits de paiement est proposé afin de financer les besoins supplémentaires de mesures en matière de migration. Les crédits de paiement seront entièrement financés par des redéploiements émanant de la sous-rubrique 1a (Galileo).

Le 19 juin 2015, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 5/2015, telle quelle figure à l'annexe du projet de budget rectificatif n° 5 au budget général pour 2015 (voir annexe technique du doc. Conseil [9768/15](#)).

Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration

La commission des budgets a adopté le rapport d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015 Faire face aux pressions migratoires.

Ce dernier vise à renforcer les ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des événements tragiques survenus récemment en Méditerranée et de l'amplification des flux migratoires.

Dans ce contexte, l'augmentation des crédits d'engagement s'est élevée à 75,722 millions EUR et celle des crédits de paiements de 69,652 millions EUR intégralement compensée par un du redéploiement des crédits issus du programme Galileo, laissant inchangé le montant global des crédits de paiement inscrits dans le budget 2015.

Parallèlement, l'augmentation proposée pour l'Agence Frontex s'est élevée à 26,8 millions EUR, à la fois en crédits d'engagement et de paiement, provenant partiellement d'un complément de crédits alloué par l'intermédiaire du présent projet de budget rectificatif n° 5/2015 et d'un redéploiement au sein du chapitre 18 02 (Sécurité intérieure) à la suite de la clôture d'anciens dossiers relevant du Fonds pour les frontières extérieures.

Le projet de budget rectificatif n° 5/2015 prévoit également une augmentation des effectifs de 3 agences, à savoir 16 postes supplémentaires pour Frontex, 4 pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et 3 pour Europol.

Tout en saluant la volonté de renforcer les crédits budgétaires liés à la migration et à l'asile, vu l'urgence de la situation, les députés rappellent que, lors de sa lecture du budget 2015 en octobre 2014, le Parlement avait déjà demandé un renforcement substantiel des crédits relevant de ces lignes budgétaires et une augmentation des effectifs des agences concernées.

Des montants trop limités : les députés déplorent les montants limités des augmentations proposées dans le projet de budget rectificatif n° 5/2015, qui ne correspondent pas aux besoins réels eu égard à la crise actuelle en Méditerranée et qui risque encore de s'aggraver.

Ils déplorent également les divisions qui sont apparues entre les États membres au sein du Conseil sur la proposition de la Commission

contenue dans le programme européen en matière de migration. Ils rappellent qu'en raison de la nature du phénomène migratoire, l'urgence peut être gérée de manière plus efficace au niveau de l'Union.

Les députés soulignent par ailleurs que la proposition d'augmenter les effectifs du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) de 4 postes est manifestement insuffisante au vu du grand nombre d'arrivées sur les rives méridionales de l'Union et de son rôle croissant dans la gestion de l'asile. Ils demandent, par conséquent, que les effectifs et le budget du Bureau soient dûment augmentés en 2016.

Meilleure évaluation des besoins pour les agences : les députés estiment que la Commission devrait évaluer précisément l'incidence budgétaire des mesures présentées dans le cadre du programme européen en matière de migration et du programme européen en matière de sécurité en ce qui concerne Europol, et les missions supplémentaires induites par ces mesures, de façon à ce que le Parlement européen et le Conseil puissent adapter en conséquence les besoins d'Europol en crédits et en ressources humaines. Pour les députés, il est également nécessaire d'octroyer un budget et des effectifs suffisants à Europol pour 2016.

La Commission est donc appelée à mener, dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, une évaluation précise des besoins du Fonds "Asile, migration et intégration" jusqu'en 2020 avec une augmentation suffisante.

Les députés constatent au passage que le projet de budget rectificatif n° 5/2015 ne prévoit pas de crédits de paiement globaux supplémentaires pour le budget 2015, mais se contente à nouveau de redéployer des ressources existantes. Ils insistent sur la nécessité de compenser dûment dans le budget 2016 le redéploiement des ressources de Galileo tout en réaffirmant la nécessité d'adopter dès que possible le projet de budget rectificatif n° 5/2015 tel que présenté par la Commission, au vu de l'urgence de la situation.

Les députés appellent par conséquent le Parlement européen à approuver la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2015.

Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 75 voix contre et 41 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015 Faire face aux pressions migratoires.

Ce dernier vise à renforcer les ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des événements tragiques survenus récemment en Méditerranée et de l'amplification des flux migratoires.

Dans ce contexte, l'augmentation des crédits d'engagement s'est élevée à 75,722 millions EUR et celle des crédits de paiements de 69,652 millions EUR intégralement compensée par un du redéploiement des crédits issus du programme Galileo, laissant inchangé le montant global des crédits de paiement inscrits dans le budget 2015.

Parallèlement, l'augmentation proposée pour l'Agence Frontex s'est élevée à 26,8 millions EUR, à la fois en crédits d'engagement et de paiement, provenant partiellement d'un complément de crédits alloué par l'intermédiaire du présent projet de budget rectificatif n° 5/2015 et d'un redéploiement au sein du chapitre 18 02 (Sécurité intérieure) à la suite de la clôture d'anciens dossiers relevant du Fonds pour les frontières extérieures.

Le projet de budget rectificatif n° 5/2015 prévoit également une augmentation des effectifs de 3 agences, à savoir 16 postes supplémentaires pour Frontex, 4 pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et 3 pour Europol.

Tout en saluant la volonté de renforcer les crédits budgétaires liés à la migration et à l'asile, vu l'urgence de la situation, le Parlement rappelle que, lors de sa lecture du budget 2015 en octobre 2014, le Parlement avait déjà demandé un renforcement substantiel des crédits relevant de ces lignes budgétaires et une augmentation des effectifs des agences concernées.

Des montants trop limités : le Parlement déplore les montants limités des augmentations proposées dans le projet de budget rectificatif n° 5/2015, qui ne correspondent pas aux besoins réels eu égard à la crise actuelle en Méditerranée (et qui risque encore de s'aggraver vu l'afflux croissant de réfugiés ukrainiens et la nécessité de s'attaquer aux problèmes migratoires en général).

Rappelant par ailleurs, la charge financière qui reposait jusqu'à présent majoritairement sur les budgets nationaux des pays côtiers du sud de l'Union, le Parlement déplore également les divisions qui sont apparues entre les États membres au sein du Conseil sur la proposition de la Commission contenue dans le programme européen en matière de migration. Il rappelle qu'en raison de la nature du phénomène migratoire, l'urgence peut être gérée de manière plus efficace au niveau de l'Union.

Le Parlement souligne par ailleurs que la proposition d'augmenter les effectifs du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) de 4 postes est manifestement insuffisante au vu du grand nombre d'arrivées sur les rives méridionales de l'Union et de son rôle croissant dans la gestion de l'asile. Il demande, par conséquent, que les effectifs et le budget du Bureau soient dûment augmentés en 2016.

Meilleure évaluation des besoins pour les agences : le Parlement estime que la Commission devrait évaluer précisément l'incidence budgétaire des mesures présentées dans le cadre du programme européen en matière de migration et du programme européen en matière de sécurité en ce qui concerne Europol, et les missions supplémentaires induites par ces mesures, de façon à ce que le Parlement européen et le Conseil puissent adapter en conséquence les besoins d'Europol en crédits et en ressources humaines. Pour le Parlement en effet, il est nécessaire d'octroyer un budget et des effectifs suffisants à Europol pour 2016 afin de lui permettre de mener à bien ses missions et ses opérations.

La Commission est donc appelée à mener, dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, une évaluation précise des besoins du Fonds "Asile, migration et intégration" jusqu'en 2020 avec une augmentation suffisante des crédits.

Le Parlement constate au passage que le projet de budget rectificatif n° 5/2015 ne prévoit pas de crédits de paiement globaux supplémentaires pour le budget 2015, mais se contente à nouveau de redéployer des ressources existantes. Il insiste sur la nécessité de compenser dûment dans le budget 2016 le redéploiement des ressources de Galileo tout en réaffirmant la nécessité d'adopter dès que possible le projet de budget rectificatif n° 5/2015 tel que présenté par la Commission, au vu de l'urgence de la situation.

Le Parlement européen approuve par conséquent la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2015.

Budget rectificatif 5/2015: financement des mesures en matière de migration

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 5 au budget général de l'UE destiné à faire face aux pressions migratoires que subissent certains États membres de l'UE.

ACTE LÉGISLATIF : adoption définitive (UE, Euratom) 2015/1769 du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 juillet 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif (PBR) porte sur un renforcement des ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des développements intervenus dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment par l'octroi de crédits supplémentaires à l'agence Frontex, au Fonds "Asile, migration et intégration" et au Fonds pour la sécurité intérieure.

Il est ainsi décidé d'augmenter :

- les crédits d'engagement de 75,722 millions EUR et
- les crédits de paiements de 69,652 millions EUR (montants intégralement compensés par un redéploiement des crédits issus du programme Galileo, laissant inchangé le montant global des crédits de paiement inscrits dans le budget 2015).

Il est en outre décidé d'augmenter les crédits de l'Agence Frontex de 26,8 millions EUR, à la fois en crédits d'engagement et de paiement, provenant partiellement d'un complément de crédits alloué par l'intermédiaire du présent budget rectificatif n° 5/2015 et d'un redéploiement au sein du chapitre 18 02 (Sécurité intérieure) à la suite de la clôture d'anciens dossiers relevant du Fonds pour les frontières extérieures.

Le budget rectificatif prévoit également une augmentation des effectifs de 3 agences, à savoir 16 postes supplémentaires pour Frontex, 4 pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et 3 pour EUROPOL.